



## Places de stationnement pour changement de destination

Par **Pascal74**, le **13/10/2015** à **11:13**

Bonjour,

Je suis dans une impasse et j'ai besoin d'une réponse svp.

Je transforme mon hôtel en appartement et le rez-de-chaussée actuellement un restaurant est une banque qui achète mais me trouvant en centre-ville je n'ai pas de parking et sur le PLU il demande 1 place par appartement soit 5 places et pour la banque vu qu'il y a un changement de destination une place par 40m<sup>2</sup> de plancher soit 6 places, donc voilà la question la commune est-elle dans l'obligation de me proposer soit à la location ou à l'achat les places nécessaires ?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide.

Bonne journée

Pascal

Par **moisse**, le **13/10/2015** à **11:39**

Bonjour,

Non la commune n'a aucune obligation.

Mais je crois que vous avez déjà:

- \* exposé votre problème
- \* reçu réponses (par exemple de @Talcoat).